

Compte rendu séance de Conseil du 4 décembre 2008

Absents excusés : Armelle CAMUS , David DUSSAUX , Thomas DUCRET .

1/ ANALYSE FINANCIERE

Dans un premier temps, Guy FAJEAU, receveur percepteur de la Commune présente à l'assemblée un diaporama pédagogique sur la M14, comptabilité qui régit le budget général de la Collectivité. Il explique comment se décompose et s'articule un budget et tout son environnement: la fiscalité (votes des taux , produits des quatre taxes ..) mais aussi les dotations de l' Etat, la trésorerie

Cette découverte simplifiée des mécanismes financiers d'une commune permet aux élus, d'intégrer l'analyse financière (portant sur les 5 dernières années) réalisée et présentée par Guy FAJEAU lors de cette même soirée. Ses résultats et ratios indispensables à une gestion saine, favoriseront l'appréhension des budgets à voter dans les meilleures conditions qui soient. L'analyse prospective sera quant à elle présentée dès le début de l'année par Guy FAJEAU .

2/ DELIBERATIONS :

Maîtrise d'œuvre- Construction d'une bibliothèque :

Par délibération du 6 juillet 2006, le conseil municipal précédent avait contractualisé la mission de maîtrise d'œuvre confiée à Matthias KOPAC, architecte chargé de la construction de la bibliothèque, dont le coût avait été fixée à 170 729 euros TTC (taux :12.5 %), et portait sur la réalisation de trois tranches de travaux , dont une ferme –construction de la bibliothèque elle-même et deux conditionnelles : N°1 – réalisation d'un parvis et aménagements extérieurs ; N°2 création de deux nouvelles salles de classe.

Cependant , certains paramètres non connus en 2006 ont modifié la nature même des travaux entrepris en mars 2007 et il a été décidé d'intégrer la tranche conditionnelle 1 dans la tranche ferme, en plus de travaux d'accessibilité, et d'abandonner la tranche conditionnelle n°2 qui se fera ultérieurement .

Du fait, le montant de la maîtrise d'œuvre qui prend en compte ces nouvelles données, fait l'objet d'un avenant au contrat initial .

Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre est désormais fixée à 160 264 euros TTC pour la seule tranche ferme.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Accepte la nouvelle répartition et le coût de la maîtrise d'œuvre pour 160 264 euros TTC .

AUTORISE le Maire à signer l'avenant à intervenir avec M. KOPAC :

Subvention à PAYS de SAVOIE SOLIDAIRES :

Pour faire suite à une demande de l'association Pays de Savoie solidaires et notamment l'association des MAIRES de Savoie qui a lancé un appel à la solidarité pour Haïti suite au cyclone Hanna,

Le Conseil municipal

DECIDE d'ACCORDER une subvention de 250 euros en faveur de cette association

Chauffage appartements communaux

Le circuit de chauffage des appartements de l'école maternelle est directement relié à la chaudière de l'école et la redevance payée par les locataires est indexée des variations du prix du fuel / Compte tenu des livraisons effectuées en 2007-2008 et du prix moyen du fuel payé par la collectivité

Le Conseil municipal

DECIDE d'appliquer un taux d'augmentation de 10% en 2008 sur la redevance facturée, contre 6% en 2007.

Sous traitance de travaux : chantier de la Bibliothèque :

L'entreprise LANGAIN souhaite sous-traiter les travaux prévus dans le lot n° 12 VRD-Espaces verts, dont elle est titulaire de la manière suivante :

Fourniture et pose de Pavés GRANIT 8/10 gris flammé dessus, à l'entreprise ATRIUM pour **15 787.20 euros TTC**

et les travaux de plantations des végétaux , clôture et engazonnement à l'entreprise PRINCIC Stéphane pour **10 615.42 euros TTC** .

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les sous-traitances susnommées qui n'ont par ailleurs aucune incidence financière sur le coût du marché et AUTORISE le Maire à signer les actes correspondants .

Passeports Biométriques (Signature de la convention)

En juin 2008, l'Etat a sollicité la Commune de YENNE, entre autres communes du département, pour la mise en oeuvre des passeports biométriques. Cette demande étant devenue exécutoire, il convient de signer une convention avec l'Etat afin de formaliser le transfert de cette nouvelle compétence et des actes à intervenir .

Le Conseil municipal AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir qui fixe les modalités de mise en oeuvre des passeports biométriques et les conditions dans lesquelles le dispositif se met en place .

Avenant Maîtrise d'œuvre d'EDACERE pour les travaux aux Vigeoz :

Un avenant avec la société EDACERE, maître d'œuvre des travaux aux Vigeoz, doit intervenir en raison d'une moins-value sur le coût des travaux prévus initialement. Son montant est de **9 421.27 euros TTC en moins**, amenant le coût de la maîtrise d'œuvre pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement à 70434.94 euros TTC au lieu de 79 856.21 euros TTC

SUPPRESSION et CREATION de POSTES – d'Adjoints techniques et adjoints administratifs de 2ème classe en 1ère classe

Le centre départemental de gestion a ouvert, en 2008, un examen professionnel permettant aux agents des catégories C qui sont recrutés sur des postes d'adjoints administratifs ou techniques de 2ème classe, de pouvoir intégrer un grade supérieur. Les 5 personnels concernés ont réussi cet examen professionnel et peuvent intégrer, pour 4 d'entre eux le grade d'adjoint technique de 1ère Classe et pour le cinquième, le grade d'adjoint administratif de 1ère classe

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, DECIDE de SUPPRIMER les 5 postes existants et de CREER 5 nouveaux postes d'adjoints techniques et administratif de 1^{ère} classe pour valider l'examen réussi et permettre à ces 5 agents d'évoluer dans ce nouveau grade .

Vote enveloppe primes fin d'année 2008 :

Les prévisions budgétaires 2008 ont intégré les primes dispensées aux agents au chapitre de fonctionnement section salaires. Cependant , il convient de fixer de manière très précise le montant de l'enveloppe que le Maire a la possibilité de distribuer de manière discrétionnaire aux agents de la Collectivité en même temps que les salaires de décembre .

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

VOTE la somme de 31000 euros qui seront répartis par le Maire aux agents de la Collectivité en décembre 2008 .

Restauration Scolaire – LA BALME – Tarifs

Le Conseil municipal de la Balme, a exprimé par délibération, son intention de participer financièrement au coût d'achat des tickets de restauration scolaire utilisés par les enfants de la Balme fréquentant la cantine scolaire de Yenne .

Le Conseil municipal de YENNE ,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE de vendre les tickets de restauration scolaire aux enfants de la Balme à un prix identique à celui des enfants yennois et de faire supporter la différence entre les deux montants, soit 0.80 € (4.35€ au lieu de 3.55€) à la Commune la Balme, à compter du 1^{er} janvier 2009 .

AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir entre les deux collectivités .

Restauration scolaire – choix du prestataire de fourniture repas

La Communauté de Communes a lancé un appel d'offres pour la fourniture de repas dans les différents restaurants scolaires du Canton. Après réception des offres, il semblerait que la société la mieux disante soit la société SHCB de St Quentin Fallavier. La Commission d'appel d'offres doit statuer prochainement sur les offres et après contrôle et faire ses propositions au Conseil municipal de chacune des communes concernées

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Donne son accord de principe sur le choix qui sera opéré par la commission d'appel d'offres afin de pouvoir avancer dans la démarche qui devra être mise en place dès le 5 janvier 2009. Le Conseil aura à délibérer en janvier 2009 sur les modalités du contrat à intervenir et sa signature.

Convention : soutien création développement et animation d'une bibliothèque de lecture publique :

Afin d'obtenir des subventions au taux le plus élevé pour l'aménagement de la Bibliothèque : mobiliers et matériels, fournitures informatiques, fonds de livres et de documents, il convient de signer une convention avec le Département , via Savoie Biblio, qui engage la Commune à créer une bibliothèque de type B1 et bénéficier du partenariat de Savoie Biblio avec les obligations inhérentes à ce classement : Création d'un emploi de catégorie B dans les deux années à venir, organisation de partenariats avec la halte garderie et la maison de retraite, prévision d'animations et acquisition d'ouvrages .

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec SAVOIE BIBLIO ainsi que tout autre document utile .

Admission en non valeur

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré ,

DECIDE d'admettre en non valeur une dette d'assainissement de 133.23 euros contractée par une famille non solvable ayant quitté la commune et correspondant à des factures impayées en 2000 et 2001

Virements de crédits – Tondeuse –

Lors de l'acquisition de la nouvelle tondeuse, il a été négocié une reprise de l'ancien matériel avec le fournisseur. Cependant les crédits n'ont pas été prévus en dépenses et en recettes au BP 2008 et il convient d'en passer l'écriture

Le conseil municipal après en avoir délibéré

ACCEPTE de passer l'écriture comptable pour : 5032 €, correspondant à la différence entre le matériel neuf et la reprise de l'ancien comme suit :

Sur le Compte : acquisition de matériels en section d'investissement .

Dépense articles 023 et 192 : 5032.00 euros

recette : articles 776 et 021 : 5032 euros.

Maitrise d'œuvre – Plateforme BOIS :

Conformément aux accords convenus avec la CCY, le Conseil municipal , après en avoir délibéré, ACCEPTE de transférer à la CCY qui l'accepte, la nouvelle compétence suivante ,

*Au titre du groupe de compétences optionnelles

Groupe : protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Commande de l'étude pour la réalisation d'une plate forme bois .

APAVE

Après l'appel d'offres concernant l'inspection des réseaux électriques, obligatoire dans le cadre des marchés travaux et notamment celui des Vigeoz , c'est la société APAVE qui s'est avérée la mieux disante pour : 1 620 euros HT .

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

AUTORISE le Maire à signer le contrat à intervenir avec la dite société .

VISI 38

Dans la même logique, il convient d'organiser l'inspection des canalisations d'eau potable et d'assainissement aux Vigeoz et après appel d'offres, c'est la société VISI 38 qui s'est avérée la mieux disante pour 6 868.62 euros TTC .

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

AUTORISE le Maire à signer le contrat à intervenir avec la dite société .

Maîtrise d'œuvre : installation d'un ascenseur

Pour faire suite à l'intention d'installer un élévateur à la Mairie, une mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre a été lancée. C'est Matthias KOPAC, architecte, qui a fait la meilleure proposition pour 6000 euros .

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

AUTORISE le Maire à signer le contrat à intervenir avec Matthias KOPAC ainsi que toute pièce utile .

INDEMNITE de GESTION au Trésorier municipal .

L'indemnité de gestion due au Trésorier de la Commune, correspond aux travaux réalisés pour le compte de la Collectivité en 2008 et s'élève à : 647.58 euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

ACCEPTE le montant des honoraires

AUTORISE le Maire à mandater la somme due

Avenant travaux d'assainissement aux Vigeoz :

Dans le cadre des travaux des Vigeoz et notamment le Marché consenti à l'entreprise EHTP, il convient de passer un avenant au contrat initial en raison de la modification de certaines quantités de matériaux ou autres et de travaux supplémentaires .

Cependant, en raison des économies réalisées, notamment pour le transport des matériaux de déblais, le montant du marché reste inchangé . L'avenant contractualisera les plus values pour : 35 868.00 euros HT, sachant que cela n'a aucune incidence financière sur le montant initial du marché qui reste inchangé, soit : 1 011 500 euros TTC .

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

AUTORISE le Maire à signer l'avenant à intervenir avec la société EHTP pour 35 868.00 euros HT ainsi que tout document utile .

3 / DIVERS

1/ Représentation des Elus à l'OT :

Gilbert COLIN fait le compte rendu des nombreuses activités de l'OFFICE de Tourisme et invite les élus à renforcer le groupe de représentants de la Commune à l'OT . Philippe FERTE et François MOIROUD en plus de Jean-Paul GANDIN et Gilbert COLIN, déjà missionnés, représenteront la Commune de YENNE à l'OT et accompagneront dans ses nombreuses démarches cette structure indispensable à la vie de notre commune .

2/ Site Internet Commune

Jean-Paul GANDIN et Sandrine GANDY exposent le travail de toilettage, de remise à niveau et d'innovation effectué sur le site internet de la Commune qui se voudra beaucoup plus accueillant et pertinent. Les élus férus d'informatique et de nouvelles technologies sont invités à les rejoindre pour accomplir cette mission .

3/ STADE

Le groupe chargé de la réfection du stade se réunit régulièrement et avance dans la démarche à mettre en œuvre; Des visites de stades dans d'autres communes ont permis de découvrir les derniers matériaux sur le marché et de débattre avec les utilisateurs de leurs qualités ou défauts. Des techniciens professionnels sont appelés à travailler sur ce dossier et le projet devrait pouvoir se réaliser en 2009 .

4/ Maison médicale (présentation Patrick MILLION)

Patrick MILLION-BRODAZ présente à partir d'un plan, les esquisses de l'implantation de la Maison médicale dans la propriété que la Commune à acquise de l'achat TROMBOTTO BONZI. Il est convenu de passer commande d'un document d'arpentage qui permettra de

scinder la propriété en trois parties et de demander une estimation aux Domaines de chacune d'entre elles afin d'en envisager la vente .

5/Travaux Bibliothèque

Les travaux progressent normalement et le bâtiment devait être livré fin février. Les demandes de subventions concernant les matériels, mobiliers, fournitures informatiques et fond de livres ont été déposées et attendent des réponses espérées favorables .

L'embauche d'un personnel qualifié devrait se faire dès le printemps et la bibliothèque pourra alors fonctionner dans des conditions optimales .

Prochaines dates :

8 JANVIER 2009 à 19 heures – Conseil municipal - séance publique de 19 heures à 20 heures suivie d'une séance privée.

9 janvier 2009 à 19 heures – Cérémonie des Vœux du Maire à la population, à la Salle polyvalente

22 JANVIER à 20 heures – Commission des finances (préparation Compte administratif 2008)

5 février 2008 à 20h30 – Conseil municipal – Vote du compte administratif 2008

5 mars 2009 à 20H30 : Vote du budget primitif 2009